



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-050** **Conseil municipal du deux avril 2024**

**Le Mardi Deux Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents** : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Katharina THOMAS, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

**Absent(e)s** :

**Excusée(s)** : Carine MATHIEU,

**Pouvoirs** : Carine MATHIEU à Florent CAILLET

Ont été désignés secrétaires de séance : Marine MOUTEL-COCHAIS, Cécile BERNARDONI et Nabil ZEROUAL

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35  
Date de la convocation : 27 mars 2024  
Date de la publication : 9 avril 2024

### **2024-050 SPORTS - SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR UN PRATICABLE DE GYMNASTIQUE**

---

**Rapporteur : Florent CAILLET**

L'association Union Sportive Ancenienne Gymnastique (USA Gym) utilise la salle de gymnastique du Pontreau depuis la création de l'équipement en 1998. Cette salle est équipée d'un praticable qui est d'origine et est utilisé depuis 26 ans par le club et les scolaires. Aujourd'hui, cet équipement vieillissant ne répond plus aux conditions optimales pour la pratique de la gymnastique en compétition. Le club a donc sollicité les collectivités locales pour un soutien à l'acquisition d'un nouveau praticable de gymnastique avec le plan de financement suivant :

- commune d'Ancenis-Saint-Géréon à hauteur de 20 438,68 €,
- Département de Loire-Atlantique à hauteur de 20 438,68 € (= au soutien communal, dans la limite d'1/3 de l'investissement)
- Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) à hauteur de 15 468,68 €
- autofinancement de l'USA gym d'un peu plus de 8% à hauteur de 5 000 €.

Cette acquisition permettra au club de pouvoir de nouveau accueillir des compétitions d'envergure départementale, régionale et nationale. Il sera également utilisé par les scolaires.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** la demande de subvention du 21 septembre 2023 du club USA gymnastique portant sur un montant de 20 438,68 € toutes taxes comprises, pour mener ce projet ;

**CONSIDERANT** que le Département de Loire-Atlantique va s'engager également à hauteur de 20 438,68 € ;

**CONSIDERANT** que la COMPA va s'engager à hauteur de 15 468,68 € ;

**CONSIDERANT** que le club USA gymnastique autofinancera cette acquisition à hauteur de 5 000 € (environ 8 %) ;

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de soutenir les clubs sportifs et la pratique scolaire ;

Après avis de la commission Sport, événements et communication du 13 mars 2024 ;

Après avis de la commission Finances, ressources humaines et tranquillité publique du 21 mars 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

**ATTRIBUE** une subvention d'investissement d'un montant de 20 438,68 €.

**ARRETE** que les conditions de versements de ces subventions seront indiquées dans le courrier de notification de cette décision, ainsi que dans la convention à intervenir.

**PRECISE** qu'un règlement d'utilisation par les autres utilisateurs que le club USA gym sera mis en place.

**PRECISE** que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2024.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, y compris le règlement d'utilisation.

**Les secrétaires de séance,**  
Marine MOUTEL-COCHAIS

Nabil ZEROUAL

Publication sur le site internet le :  
Transmission au contrôle de légalité le :



Pour extrait,  
Le Maire,  
Rémy ORHON

Cécile BERNARDONI

02 AVR. 2024